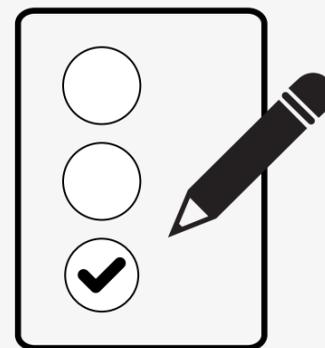


La donnée de recherche

La donnée brute : donnée non interprétée provenant d'une source primaire

Une donnée brute, factuelle ou d'observation est un bien public informationnel. C'est un bien non rival mis à la disposition de toutes et tous, inépuisable et non exclusif.



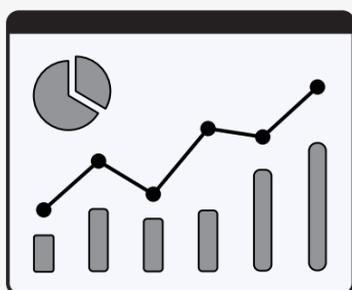
Pas de propriété matérielle ni intellectuelle, elle est dans le domaine public.

La donnée brute n'est pas protégée par la Loi sur le droit d'auteur (LDA).

Gérée par une gardienne ou un gardien ou par une ou un gestionnaire, qui prévoit les règles d'utilisation, l'accès et le partage (ULaval, groupe de recherche), ou libre sous licence Creative Commons.

Gestion ULaval : Donnée collectée dans le cadre de l'emploi avec les ressources humaines, matérielles et financières de l'institution.

Gestion libre : Les licences Creative Commons favorisent l'échange, la collaboration et le partage de la donnée :
CC0 / CC BY / CC BY SA



La donnée traitée : donnée analysée, interprétée, compilée

La donnée traitée est un bien privé. Le contexte de la création détermine qui détient la propriété intellectuelle sur la compilation, l'arrangement, l'analyse, le résultat.

Je ne peux pas utiliser la donnée traitée sans la permission de l'auteur ou l'auteur ou du titulaire (employeur, cessionnaire).

Une propriété intellectuelle peut s'appliquer sur les résultats (brevets ou œuvres).

Une œuvre originale exprimée sur un support est protégée par la LDA.

Le renseignement personnel (RP) : donnée qui concerne un « individu identifiable »

Il n'y a pas de propriété sur la donnée personnelle. Ce n'est pas un bien.

La mise à la disposition d'une donnée portant sur un RP est liée au consentement de la personne.

Vérifier la portée du consentement et les possibilités d'une utilisation secondaire.



Les données de recherche par BDA sous

